



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2026
2026/005**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 28 janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	23
Nombre de votants	29

Étaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Florence LE MEIGNEN), M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), M. Yannick DANIEL (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Stéphanie PICOT (pouvoir à M. Ibrahim MAKO OLOW), Mme Florence LEPY (pouvoir à M. Christophe LIEGE).

Secrétaires de séance : Mmes E. DEBUSSCHERE et M. GUILLEUX

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU MULTI-ACCUEIL

Rapporteur : Christelle CHASSÉ

Madame Christelle CHASSÉ, Maire, présente le projet de règlement de fonctionnement du multi-accueil « le Malin Mulot » mis à jour.

Cette mise à jour intègre :

- L'accompagnement des professionnelles par des séances d'analyse de la pratique
- L'attention apportée à la mixité sociale des familles des enfants accueillis

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le projet de règlement de fonctionnement du multi accueil « Le Malin Mulot » mis à jour envoyé aux Elus avec la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier ce règlement afin de prendre en compte la gestion des données personnelles.

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, DECIDE :

- ♦ **D'APPROUVER** le projet de règlement de fonctionnement du multi accueil « Le Malin Mulot » mis à jour en janvier 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 30 janvier 2026
Et de la publication, le 03 février 2026**

**Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSE**

